

# REGLEMENT DU CONCOURS DE DESSINS DE LA 5<sup>e</sup> EDITION DU SALON DE L'ESCALADE



---

Thème : Grimper dans la nature.

## ARTICLE 1 : SOCIETE(S) ORGANISATRICE(S)

EVENTS & CO, la SAS organisatrice du Salon de l'Escalade qui se tiendra les 11 et 12 janvier 2025 à Paris Expo Porte de Versailles, organise un Concours de dessins gratuit dans le cadre de sa 5<sup>e</sup> Edition.

## ARTICLE 2 : OBJET DU JEU-CONCOURS

Le présent concours de dessin, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert du 14 novembre 2024 au 31 décembre. Il permettra notamment de gagner des lots de nos partenaires, comme, par exemple :

- Des livres des éditions Glénat,
- Des entrées dans les salles Climb Up
- Des Jeux de construction Fidl Bitz

Cette liste est non-exhaustive et pourra être complétée d'ici le Salon de l'Escalade.

Le présent jeu-concours est annoncé via :

- les pages des réseaux sociaux du Salon de l'Escalade (Facebook, Instagram, LinkedIn)
- Un encart dédié dans la newsletter du Salon de l'Escalade
- Une mention dans Grimper Magazine

## ARTICLE 3 : PARTICIPANT

Ce jeu-concours est ouvert à toute personne physique âgée de 4 à 12 ans.

Le Participant, mineur, déclare et reconnaît qu'il a recueilli l'autorisation de participer auprès du (ou des) titulaire(s) de l'autorité parentale le concernant et que le (ou les) titulaire(s) de l'autorité parentale a (ont) accepté d'être garant(s) du respect par le Participant de l'ensemble des dispositions des présentes. Toute participation d'une personne mineure est effectuée sous

l'entière responsabilité des titulaires de l'autorité parentale sur les personnes concernées, la Société Organisatrice pouvant à tout moment demander la transmission de l'autorisation parentale écrite correspondante et se réservant le droit, à défaut de transmission, d'exclure le Participant du présent jeu-concours.

#### ARTICLE 4 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au jeu, les participants devront envoyer leur dessin correspondant au thème « grimper ensemble » au format A4 (21 x 29,4 cm) sur un papier à dessin cartonné (type Canson) avant le 31 décembre à l'adresse suivante :

Mr Guilhem NICOLAS  
Pour le Salon de l'Escalade  
3 Rue Auguste Godard  
95150 Taverny

Accompagné du bon de participation en annexe 1 (ou sur le site [www.salon-escalade.com/concours-dessin/](http://www.salon-escalade.com/concours-dessin/) )

Afin d'éviter toute fraude, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications des informations saisies par les participants, toute indication d'identité et/ou d'adresse erronée entraînera automatiquement l'élimination du participant.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable si un participant ne laisse pas son nom ou prénom ou ses coordonnées postales et téléphoniques ou si l'adresse email saisie ne correspond pas à son identité.

Toutes coordonnées inexploitables (incomplètes, erronées, non conformes au règlement, reçues après la date limite de participation ou l'adresse se révélera fausse après vérification) ne seront pas prises en compte.

La société n'assume aucune responsabilité en cas de mauvaise réception ou non-réception des inscriptions par voie électronique, quelle qu'en soit la raison.

#### ARTICLE 5 : SELECTION DES DEUX GAGNANTS

Le jury, composé d'un(e) illustrateur(ice), d'un(e) graphiste, d'un(e) représentant(e) du Salon de l'Escalade et d'un(e) représentant(e) des éditions Glénat, choisira parmi les dessins reçus les gagnants par catégorie de tranche d'âge :

- Pastel : 4 & 5 ans (enfants nés avant le 31 décembre 2019)
- Crayon : 6 à 8 ans (enfants nés avant le 31 décembre 2016)
- Feutre : 9 & 10 ans (enfants nés avant le 31 décembre 2014)
- Posca : 11 à 13 ans (enfants nés avant le 31 décembre 2011)

L'identité des gagnants sera annoncée lors du Salon de l'Escalade le dimanche 12 janvier 2025. Les lauréats seront prévenus par mail au plus tard le 6 janvier 2025 et invités à venir récupérer leurs prix.

Les gagnants, prévenus également par courrier électronique, seront invités à venir assister à la remise des prix le dimanche 12 janvier au Salon de l'Escalade (Hall 5.1 des Paris Expo Porte de Versailles). Sans aucune réponse de la part des gagnants dans un délai de 5 jours calendaires après l'envoi du premier courrier électronique, la dotation sera considérée comme perdue et ne sera pas remise en jeu. La Société Organisatrice ne saurait voir sa responsabilité engagée du fait de l'impossibilité de contacter le gagnant.

Les gagnants acceptent la publication de leur nom et de leur photo qui pourra être prise lorsqu'ils retireront leur lot au Salon de l'Escalade.

#### ARTICLE 6 : DOTATION

Les vainqueurs recevront des lots de la part :

- Des éditions Glénat
- Des salles d'escalade Climb Up
- De Fidl Bitz (jeux de construction)

Cette liste est non-exhaustive et est amenée à évoluer d'ici le Salon de l'Escalade.

Les dotations ne pourront en aucune manière être remboursée et/ou échangée contre un autre lot, ni contre des espèces, ni contre tout autre bien ou service, à la demande du gagnant.

Les dotations décrites au présent article ne sont pas cessibles à une tierce personne. Si les gagnants ne voulaient ou ne pouvaient prendre possession de leur dotation, ils n'auraient droit à aucune compensation. Ces dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

#### ARTICLE 7 : RESPONSABILITE

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, sera privé de la possibilité de participer au jeu-concours mais également de la dotation qu'il aura pu éventuellement gagner.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler le présent jeu-concours, de l'écourter, de le proroger, de le reporter, de le renouveler ou d'en modifier les conditions, les dotations mises en jeu, sa responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait. Elle se réserve, dans tous les cas, la possibilité de prolonger la période de participation.

Toute modification du présent règlement fera l'objet d'un avenant qui sera déposé dans les mêmes conditions que celles précisées à l'article 10 des présentes et sera adressé gratuitement à toute personne ayant fait une demande de règlement par écrit dans les conditions visées à l'article 10.

#### ARTICLE 9 : DROIT D'ACCES ET DE RECTIFICATION

Il est rappelé que pour concourir dans le cadre du concours de dessin, les participants doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, mail...). Ces informations, sauvegardées dans un fichier informatique, sont destinées à la Société Organisatrice et à son prestataire informatique et ne seront pas utilisées à d'autres fins que celle de ce jeu-concours.

Ces informations sont nécessaires à la détermination du gagnant par tirage au sort.

Les parents du gagnant autorisent la Société Organisatrice à reproduire et utiliser ses coordonnées (prénom du candidat et nom de sa ville), pendant un mois à compter de la publication des résultats, et, d'autre part, dans toute offre promotionnelle et manifestation publi-promotionnelle liée au présent jeu-concours, sans que cette utilisation puisse conférer au gagnant un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que la remise du lot gagnés.

Le traitement automatisé de ces données nominatives a donné lieu à une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés, conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés.

Conformément à cette même Loi, les participants et/ou le gagnant disposent à tout moment d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification doit être adressée, par mail à [contact@salon-escalade.com](mailto:contact@salon-escalade.com)

#### ARTICLE 11 : DEPOT ET CONSULTATION DU REGLEMENT

Le règlement complet est accessible en ligne sur le site [www.salon-escalade.com/concours-dessin/](http://www.salon-escalade.com/concours-dessin/)

Le règlement complet sera également adressé, à titre gratuit, à tout participant sur simple demande adressée par mail à [contact@salon-escalade.com](mailto:contact@salon-escalade.com)

#### ARTICLE 12 : LITIGES

Les participants sont soumis à la réglementation française applicable aux jeux et concours. Tout litige qui ne pourra être réglé à l'amiable sera soumis aux tribunaux compétents désignés selon le Code de Procédure Civile.

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la Société Organisatrice, dans le respect de la législation française. Les contestations ne sont recevables que dans un délai de 10 jours après l'annonce du gagnant.

Toute demande de contestation doit être adressée, par mail à l'adresse suivante : [contact@salon-escalade.com](mailto:contact@salon-escalade.com)

#### EXTRAIT DU REGLEMENT :

Le Concours de dessin de la 5<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Escalade : « Grimper dans la nature » est gratuit et sans obligation d'achat est valable du 6 novembre 2024 au 31 décembre 2024, ouvert à toute personne physique âgée de 4 à 12 ans.

Pour participer, il suffit d'envoyer son dessin et bulletin de participation à EVENTS & CO :

Le jury délibérera entre le 1er et le 5 janvier 2025. Les gagnants seront avertis par mail au plus tard le 6 janvier.

Le règlement complet sera communiqué gratuitement à toute personne en faisant la demande auprès du Salon de l'Escalade.

Conformément à la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux Fichiers et aux Libertés, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant, dont la société organisatrice du jeu-concours est destinataire. Pour l'exercer, écrivez à l'adresse suivante : [contact@salon-escalade.com](mailto:contact@salon-escalade.com)

## ANNEXE 1 : Bon de Participation au Concours de Dessin de la 5<sup>ème</sup> édition du Salon de l'Escalade : « Grimper dans la nature »

Je, soussigné, \_\_\_\_\_, né.e le \_\_\_\_\_, agissant en tant que

- Parent
- Tuteur légal

Autorise :

NOM : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_\_\_

A participer au Concours de Dessin de la 5<sup>ème</sup> édition du concours du dessin du Salon de l'Escalade.

J'accepte par la présente l'entièreté du règlement du dit concours, que vous pouvez retrouver sur le site du Salon ([www.salon-escalade.com/concours-dessin/](http://www.salon-escalade.com/concours-dessin/)) ou demander à [contact@salon-escalade.com/](mailto:contact@salon-escalade.com/)

Coordonnées

- Mail :
- Téléphone :
- Adresse postale :